

Séance du 13 décembre 2022

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N°60 / 2022

5-3

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 004-210400131-20221213-2022DCM60-DE

---- L'an deux mille vingt-deux

le **13 décembre 2022** à 18 heures 45

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 6 décembre 2022

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth, MARTINELLI Nicolas**

4 absents excusés : **TURCAN Nicole, SECHEPINE Elisabeth, WALCZAK Franck, WEBER Hélène.**

1 absent : **ISNARD Wilfried**

2 pouvoirs : **TURCAN Nicole** à **LERDA Serge** et **WALCZAK Franck** à **ROBERT Frédéric.**

Secrétaire de séance : **ROBERT Frédéric**

**OBJET : COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES
DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

--- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet relatif à la commission de contrôle des listes électorales.

---- Monsieur le maire rappelle qu'au terme de l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales est instituée dans chaque commune.

Elle est composée :

- ❖ d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, prêt à participer aux travaux de la commission
- ❖ d'un délégué de l'administration désigné par le préfet
- ❖ d'un délégué du tribunal désigné par le président du tribunal judiciaire de Digne les Bains

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉSIGNE Monsieur André CHAILLAN, 1^{er} conseiller municipal dans l'ordre du tableau, prêt à accepter cette mission.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT